

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 23 mars 2022

VINCENNES S'APPRÊTE À ADOPTER SON PLAN VÉLO & MOBILITÉS DOUCES.

Le Plan Vélo & Mobilités douces de la ville de Vincennes issu d'une démarche participative menée depuis octobre dernier, a pour ambition de répondre aux enjeux et aux besoins de circulation, sécurité, éducation et sensibilisation. Il sera soumis ce 23 mars à l'approbation du Conseil municipal.

Alors que 75 % des Vincennois réalisent leurs déplacements au quotidien à pied, à vélo ou en transports en commun, l'objectif est de créer une Ville plus fluide, plus sûre, en créant les conditions, dans l'une des villes les plus denses de France, d'un partage optimal de l'espace public. Ce sont ainsi, dès les 3 premières années de ce plan 2022-2028, 11 millions d'€ qui vont être investis pour aménager 15 axes afin de faciliter la pratique du vélo.

Déjà engagée depuis de nombreuses années dans l'apaisement des voies et le développement des aménagements cyclables, la Ville de Vincennes a lancé l'élaboration ces derniers mois de son Plan Vélo & Mobilités douces. Vincennes compte aujourd'hui déjà 80% de son territoire en espace apaisé, 5,7 km de pistes et bandes cyclables, 66 sas vélo aux carrefours à feux et 306 bornes Velib' sur 10 stations. C'est donc dans un esprit de continuité que la municipalité, tenant compte de l'évolution des modèles de mobilité, s'est fixé pour objectif de répondre mieux encore aux besoins de bien-circuler de tous les usagers. *«L'action municipale a permis d'adapter l'espace public aux pratiques et aux habitudes de chacune et chacun. Mais parce que nous savons qu'une ville est en perpétuelle évolution, il était nécessaire de poursuivre ces efforts et d'aller encore plus loin dans l'anticipation des pratiques et des préoccupations de demain à travers l'élaboration d'un plan ambitieux»,* explique le maire de Vincennes Charlotte Libert-Albanel. Pour mémoire, Vincennes est en tête des villes du Val-de-Marne de 20 à 50 000 habitants au baromètre de la Fubicy avec une note de 3.23/6 en 2019 et 3.27/6 en 2021 (moyenne nationale à 2.68); la baromètre 2021 indique également une progression ressentie de 28% depuis 2019 chez les cyclistes.

Une démarche participative

Le travail d'élaboration du plan a été rendu possible grâce à la participation en nombre des habitants - plus de 1 000 personnes -, qui, depuis octobre 2020 ont pu formuler leurs attentes, identifier des problématiques précises et dégager des actions concrètes. Consultation en ligne, explorations d'itinéraires sur le terrain, tant à vélo qu'à pied, ateliers de co-construction ont permis d'adapter le projet aux besoins des différents profils d'utilisateurs. Le plan Vélo est donc le résultat d'une étroite collaboration entre les usagers, leurs représentants, les élus et les services de la Ville. « *Il est primordial de pouvoir travailler de cette manière, main dans la main avec les usagers, afin de pouvoir constater concrètement sur le terrain qui peut être amélioré* », souligne Robin Louvigné, Adjoint au maire chargé du Cadre de vie, des Mobilités et de la Propreté. Enfin, le projet fera l'objet d'une évaluation constante de la part d'un Comité de suivi, composé de représentants des cyclistes mais également de commerçants, d'autres usagers de mobilités, de personnes en situation de handicap et d'élus, et chargé de suivre les avancements du projet et la bonne réalisation des actions.

Chacun sa place et de la place pour tous

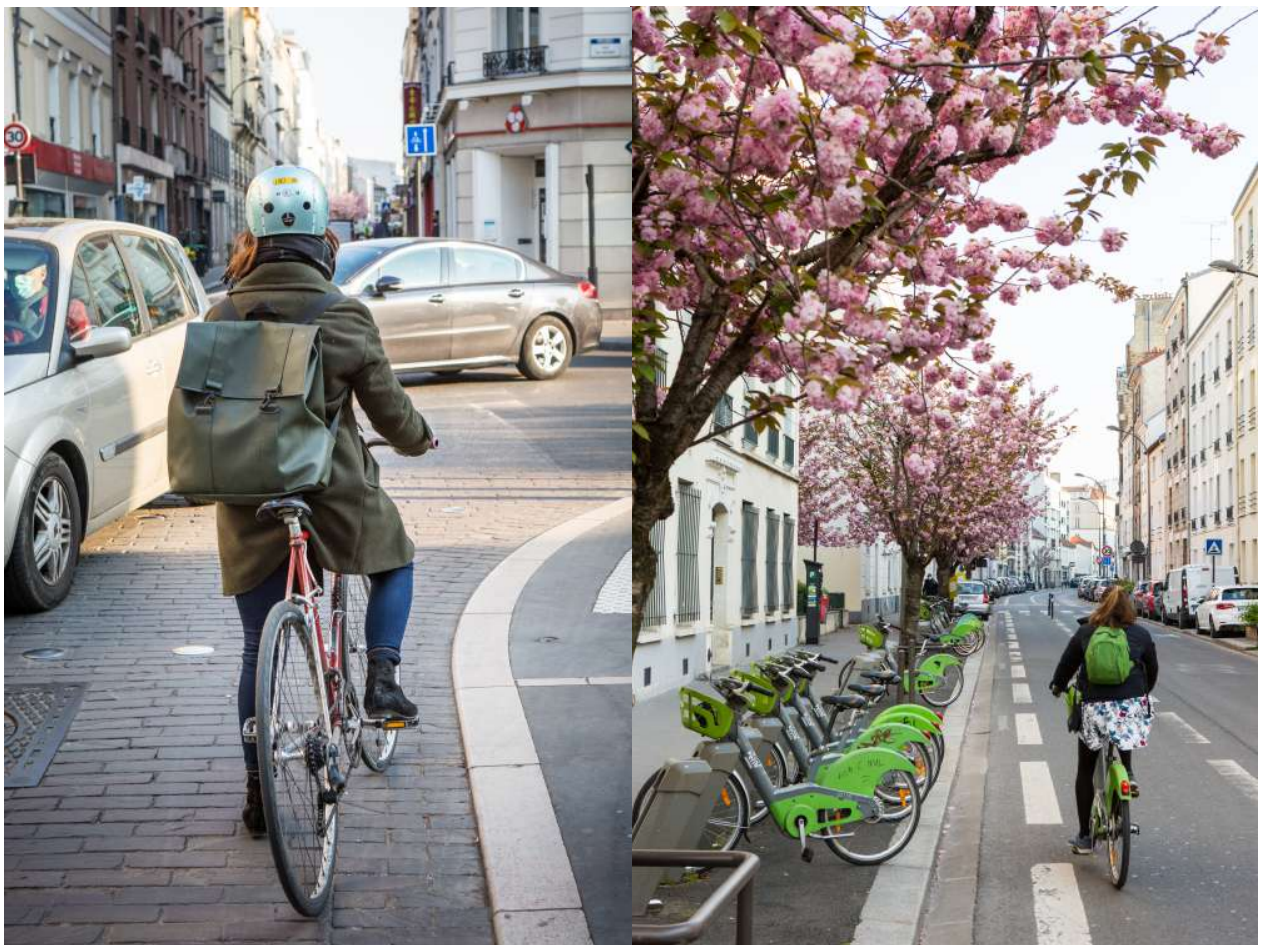
Après l'adoption il y a un mois d'un plan inclusion et handicaps totalement renouvelé et du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, et tandis que la Ville poursuit l'élaboration de son futur Pacte éco-citoyen, ce plan Vélo & Mobilités douces, soumis mercredi soir au vote du Conseil municipal, s'inscrit dans une démarche globale d'inclusion posant les jalons d'une ville douce et apaisée. Concrètement, « *ce plan pluriannuel, très largement concerté, a été conçu pour agir de façon opérationnelle et transversale sur la circulation, les services, l'éducation et la communication, et couvrir ainsi l'ensemble du spectre favorisant l'épanouissement de ces mobilités* » explique le maire Charlotte Libert-Albanel.

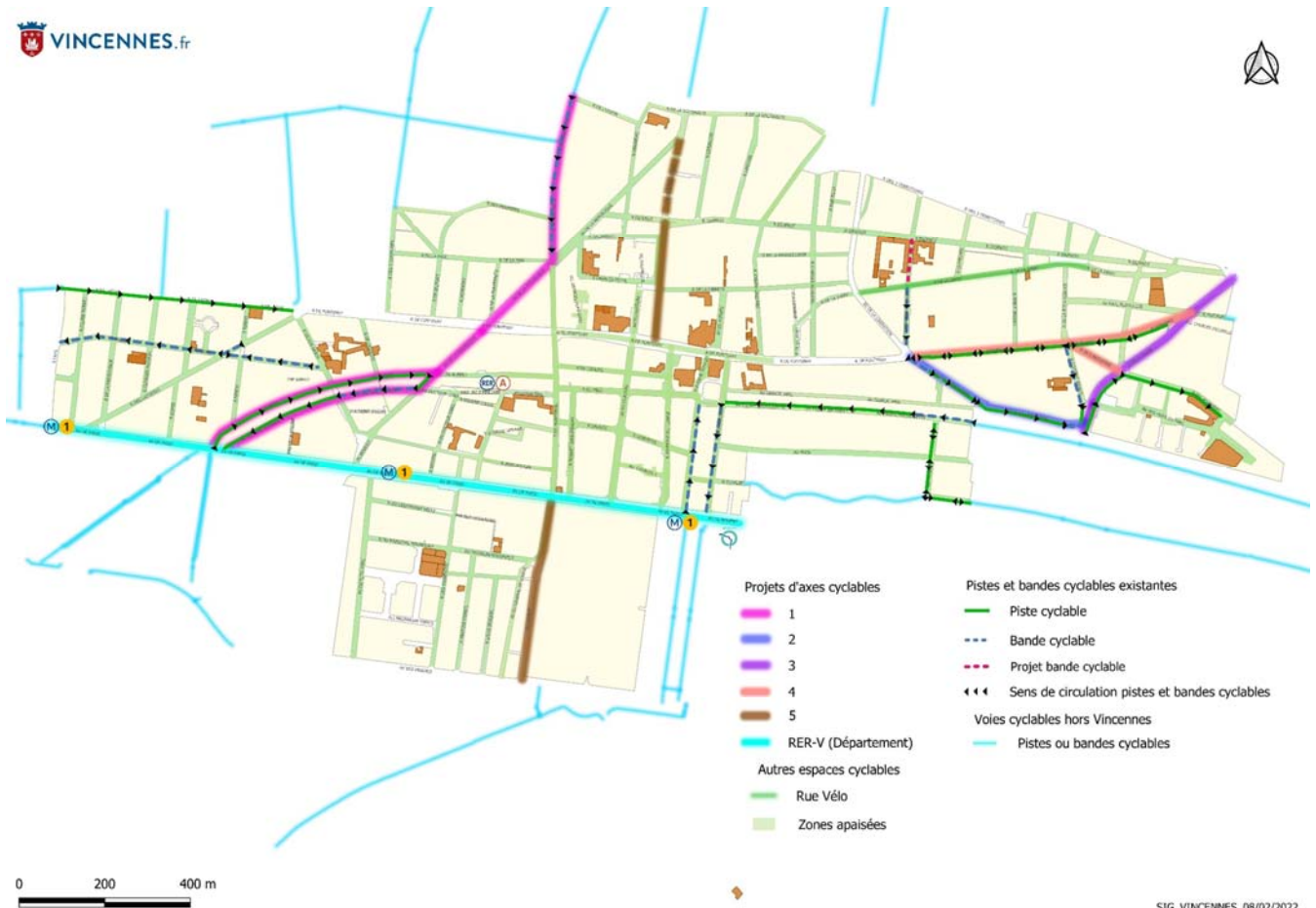
À Vincennes, contrairement aux idées reçues, le nombre d'accidents à vélo a baissé en nombre et surtout en gravité sur la période 2013-2020, malgré l'augmentation du nombre d'usagers. Entre-temps la Ville a poursuivi ses opérations continues d'aménagements partagés de la voirie. Objectif désormais: passer 100% de la voirie communale en zone limitée à 30 km/h, dès ce mois de mai. Assurer la sécurité tant des piétons que des cyclistes est en effet un des axes principaux du Plan. Pas moins de 8 nouvelles sections vélo sont prévues dans ce plan, afin de réduire les coupures dans le réseau cyclable : avenue de Paris, avenue Aubert, avenue de la République, avenue Carnot, boulevard de la Libération, rue Félix-Faure, rue de l'Industrie et rue de Strasbourg.

Ailleurs de nombreux aménagements sont prévus tels que l'installation de **ralentisseurs**, des actions d'**apaisement de la circulation**, l'élargissement des trottoirs ainsi que l'installation de nouveaux et vastes **plateaux traversants**. Le quartier Est de la ville, la rue Diderot, la rue de la Jarry - qui doit être traitée en « **vélorue** » -, la rue des Laitières, la rue des Meuniers partagée avec Montreuil, la rue de Montreuil (section Fontenay-République), la portion centrale de la rue de Fontenay sont concernées par ces aménagements destinés à améliorer le partage de l'espace public (lire en annexe). Des actions qui passent aussi par le **traitement spécifique de points sensibles** mettant en cause la continuité du réseau cyclable ou la sécurité des cyclistes, et identifiés en phase de concertation.

La **sécurité** n'est pas le seul objectif de ce nouveau projet. **Éducation, sensibilisation, réduction des nuisances sonores et cohabitation** entre les différentes mobilités restent des enjeux essentiels de ce plan inclusif. Par ailleurs, afin de favoriser l'information et l'accessibilité à la mobilité douce, le Plan Vélo & Mobilités douces prévoit la prochaine mise en ligne d'un plan interactif des pistes cyclables ainsi qu'un espace « Vélo et mobilités douces » sur le site vincennes.fr. concernant la location, l'emprunt et le partage des itinéraires.

Le programme s'adresse aussi aux plus jeunes. Les 16-25 ans pourront bénéficier d'une **aide spécifique** de la Ville pour l'achat d'un mode de déplacement doux, alors que les 6-11 pourront bénéficier du programme « **Savoir rouler à vélo** », une démarche qui permettra aux enfants des écoles élémentaires d'acquérir une réelle autonomie sur la voie publique, et dont les premières séances commencent dès ce mois de mars à Vincennes. Enfin, les **services sur la voirie** continueront de se développer : accès à des **ateliers de réparation** réguliers, **pompes** en libre-service, et désormais **totems d'outils** de réparation, **systèmes mutualisés innovants de sécurisation du stationnement**... Ce sont là quelques-uns des aspects de ce plan dédié au partage de l'espace public ; un document résumant les principales mesures et les enjeux du plan sera mis à la disposition des Vincennois courant avril, en même qu'une campagne d'affichage centrée sur le partage de l'espace public entre les différentes mobilités, autour de la devise « Chacun sa place et de la place pour tous ».





Le plan vélo & mobilités douces en chiffres

- **Plus de 1 000 participants** à la phase de concertation
- **11 millions d'€ d'investissement** sur les 3 prochaines années dont 5 qui seront consacrés spécifiquement aux aménagements cyclables
- **6,3 km de voies qui vont être aménagés** (20% de la voirie totale de Vincennes) dont 1,5 km spécifiquement en piste ou bande cyclable hors avenue de Paris.
- **Création de 7 axes principaux** : Avenue de Paris (dans le cadre du futur RER Vélo, avec un projet parmi les plus avancés de la ligne A grâce à l'initiative de pré-étude menée par la ville de Vincennes), Avenues Aubert/République/rue de Montreuil, rue de Strasbourg, rue Felix-Faure, avenue Carnot et rue de la Jarry (sous forme de **rue vélo**).
- **Amélioration de 2 axes** : Libération Sud et Defrance -> passage en piste bidirectionnelle.
- **Aménagements en espaces apaisés de 5 rues** : Diderot, Laitières, Meuniers, Fontenay et Montreuil (République et Fontenay).
- **Passage à 30 km/h sur l'ensemble de la commune** (hors certains grands axes).
- **Objectifs : 100% d'accessibilité** de l'espace public.
- **Plus de 300 places sécurisées** vélo autour de la gare RER en partenariat avec la RATP et IDFM.